

## Compte-rendu de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2015

*Présents/Aanwezig:* M./Dhr Kir, Bourgmestre-Président/Burgmeester-Voorzitter ; MM./HH. Azzouzi, Jassin, Jabour, Ozkonakci, Mme/Mev. Namli, Boïketé, Mme/Mevr. Meulemans, Echevins/Schepenen; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme/Mev. Ilunga Kabulu, Mohammad, Medhoune, Mme/Mev. Laaraj, M./Dhr. Roekens, Mme/Mev. De Pauw, M./Dhr. Disli, Mme/Mev. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Mme/Mev. Bulduk, M./Dhr. Balsat, Mme/Mev. Vandabeele, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

*Séance ouverte à 19h19 sous la présidence du Bourgmestre, M. Emir Kir.*

**M. le Président :** Suite à une erreur administrative, des points de la séance à huis-clos doivent être transférés à l'ordre du jour de la séance publique :

- Le comité de quartier ; subsides de l'exercice 2015,
- l'Agence immobilière sociale,
- La mission locale pour l'emploi de Saint-Josse ; vérification comptable,
- La convention entre la Région Bruxelloise et la Commune de Saint-Josse pour les chèques-taxis sur le territoire de la Commune,
- L'instruction publique ; dispense des cours de morale et de religion ; Encadrement pédagogique alternatif (EPA)
- La fiche d'inscription garderie/cantine ; fiche de renseignement garderie ; harmonisation des tarifs.

Un point a été rajouté en urgence : le point 26 concernant l'adoption de l'avenant sur la promotion du développement économique local et régional.

Des interpellations ont été rajoutées. La motion qui refuse la fusion entre les communes et les CPAS, les parkings et horodateurs, la Zone de Police de Saint-Josse, la prostitution dans le Quartier Nord, les zones 30 devant les écoles Tenodoises, l'abattage rituel suivant la décision du Conseil d'État, l'aération de la section céramique de l'académie de Saint-Josse, la plainte à la tutelle, la fête nationale, la rentrée scolaire, les anciens résidents du Gesù.

**M Balsat :** Je voudrais rajouter 5 sujets d'actualité. La prostitution, le lycée Guy Cudell, les intentions d'Hydrobru, le radicalisme et le parking Scalquin. Je me joindrai aux interpellations de M. Roekens sur le sujet de la prostitution et le parking Scalquin.

**M. Mehdoune :** Je voudrais rajouter une question relative à la visite du ministre Geert Bourgeois dans une école de Saint-Josse.

**M. Clerckx :** Je m'interroge sur le caractère urgent du point 26.

**M. le Président :** Nous avons l'obligation de remettre le dossier pour le 15 septembre 2015, l'avenant doit être signé pour cette date.

**M. Mouhssin :** J'ai du mal à croire que la Région vous oblige à voter un avenant à un contrat 2013-2014. Le groupe Écolo demande un vote sur l'urgence et un report au mois suivant.

*En cas de vote, par tirage au sort, la première personne qui sera amenée à voter est M. Roekens.*

*Point 26 ajouté en urgence par 16 votes favorables, 3 votes contre et 2 abstentions,*

Ont voté oui : M.Dhr. Disli, Mme Dagyarán, MM. Muradyan, Azzouzi, Jassin, Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj et M. Kir.

Ont voté non : MM. Roekens, Mouhssin et Mme Vandénabeele.

Se sont abstenus : MM. Clerckx, Balsat.

## **1 Procès-verbal du Conseil communal du 29 juin 2015; approbation.**

*M. Neve, Secrétaire communal, procède à la lecture du procès de la séance du Conseil communal du 29 juin 2015.*

Adopté / Aangenomen.

## **2 Confirmation de l'ordonnance de police prise en date du 24 août 2015 et interdisant la vente d'alcool à emporter les samedi de 21 heures à 8 heures du matin dans les commerces situés à 150m de l'établissement « Mirano Continental ».**

**M. Clerckx:** Le Mirano crée beaucoup de problèmes au voisinage, ainsi que le night-shop, mais n'est-ce pas dépasser le problème ? Plus loin, il y a d'autres night-shops.

**M. Roekens :** Cette mesure ne réduira pas à elle seule les nuisances produites par les clients du Mirano, qui vend aussi de l'alcool. Allez-vous prendre d'autres mesures ? Cette mesure a-t-elle déjà eu un effet sur le nombre d'incidents aux alentours du Mirano ?

**M. Balsat :** La nuit du 29 au 30 août ainsi que du 5 au 6 septembre, la rue était de nouveau infréquentable. Quid des clients du Mirano ? A 6h du matin, les personnes qui sortent du Mirano sont ivres. Faut-il interdire de vendre de l'alcool au Mirano ou le faire fermer ? Les habitants le disent.

**M. Mohammad :** Des riverains se demandaient une évaluation était déjà prévue et si une alternative à ces nuisances existe.

**M. Mouhssin :** En 2010, un règlement a été voté sur le fait de consommer de l'alcool en rue entre 22h et 9h du matin. Il est d'ailleurs interdit d'aller voir des prostituées entre 23h et 07h du matin. J'ai pourtant déjà constaté que des clients du Mirano consomment devant à 6h du matin.

**M. le Président :** On a rouvert la rue à la circulation, ça peut engendrer du contrôle social. On a refusé de donner un permis d'urbanisme à une autre discothèque qui voulait s'installer là-bas. On a même racheté cet ancien cinéma pour en faire un grand centre culturel pour tous les habitants et les jeunes artistes. Concernant le Mirano, nous avons travaillé au niveau des horaires, des stewards, de l'accompagnement des personnes qui sortent du Mirano. Nous avons pris des mesures qui ont déjà permis d'apporter des réponses. Nous allons les évaluer et nous ajusterons le tir après. Cela dit, le Mirano fait partie du patrimoine de la Commune et je n'ai aucune intention de le faire fermer.

**M. Clerckx :** Je vais m'abstenir parce qu'on s'attaque à la pointe de l'iceberg. On ne vise qu'un seul commerce.

**M. le Président :** Les gens se rassemblent devant le night-shop avant d'aller au Mirano, ça a été analysé par nos services de police.

*Adopté par 18 voix pour et 3 abstentions.*

Ont voté oui : Mme De Pauw, M. Disli, Mme Dagyarán, M. Mouhssin, Mme Vandénabeele, MM. Azzouzi, Jassin, Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj et M. Kir.

Se sont abstenus : MM. Roekens, Balsat et Clerckx.

**M. Roekens :** Je me suis abstenu parce que nous pensons que cette mesure seule n'apportera pas la solution.

**M. Balsat :** J'espère que l'avenir nous donnera tort, mais je pense que vous allez devoir prendre de réelles mesures à l'encontre de cette boîte de nuit.

### **3 Rémunération des auteurs et éditeurs pour la reprographie ; reconduction de la convention.**

*Approuvé / Aangenomen.*

### **4 Agents contractuels subventionnés ; convention 14902 ; attribution de postes pour la crèche Le P'tit Boule.**

*Approuvé / Aangenomen.*

### **5 Service de Rénovation Urbaine ; information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.**

*Approuvé / Aangenomen.*

### **6 Intervention communale octroyée pour l'inscription d'enfants à un club de sports ; modification du règlement adopté par le Conseil communal du 01.09.2014.**

*Approuvé / Aangenomen.*

### **7 Subsidés accordés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en faveur des clubs sportifs Aps-Oasis et Inser'Action.**

*Approuvé / Aangenomen.*

### **8 Renouvellement du contrat de concession de la Friterie sise place Saint-Josse qui arrive à échéance le 30 novembre 2015.**

**M Balsat :** Si j'ai bien compris, il y aura un appel d'offre. Il sera prévu dans quel timing ?

**M. le Président :** On organise un marché pour une prochaine durée de 5 ans, afin de savoir qui sera le prochain concessionnaire.

Adopté / Aangenomen.

## **9 Subsidies aux associations commerciales ; répartition 2015.**

**M. Mouhssin :** Il était indiqué « Conditions : » et on a une liste de noms, on ne nous explique pas quelles sont les conditions.

**M. le Président :** Les mêmes associations sont reconduites chaque année. C'est un travail d'une ingratitude totale qui rassemble des associations pour l'organisation de la braderie.

**M. Mouhssin :** Il y a peut-être des associations qui sont plus actives que d'autres. On n'a pas idée des critères sur base desquels elles ont été choisies.

**M. Özkonakci :** On a fait un appel à organisateur pour le Marché de Noël. La somme reçue par les trois associations sera utilisée dans l'organisation du Marché de Noël. Ils ont rentré un rapport et nous en avons tenu compte.

**M. Mouhssin :** Donc les trois associations se chargeront de l'organisation du Marché de Noël.

**M. Balsat :** Il n'y a pas d'autres associations commerçantes sur le territoire de la Commune ?

**M. Özkonakci :** Nous sommes ouverts à l'idée que d'autres associations de commerçants se fassent connaître.

**M. Mouhssin :** L'association Atrium va être dissoute. Nous avons formulé la demande de formation d'un conseil consultatif, pour ne pas pénaliser les commerçants.

**M. Özkonakci :** Nous y travaillons.

Adopté / Aangenomen.

## **10 École Les Tournesols ; règlement d'ordre intérieur modifié ; approbation.**

**M. Mouhssin :** On a le règlement tel qu'il est présenté, pas les modifications. Est-il possible d'identifier les points de changement ?

**M. le Président :** Revenons lors d'un prochain conseil et d'une prochaine interpellation sur le règlement d'ordre intérieur.

**M. Clerckx :** Je rejoins mes collègues.

**M. le Président :** La demande est transmise au Secrétaire communal.

Adopté / Aangenomen.

**11 Enseignement ; A.T.L. (Accueil Temps Libre) ; évaluation finale du programme CLE de Saint-Josse-ten-Noode.**

*Approuvé / Aangenomen.*

**12 Enseignement ; A.T.L. (Accueil Temps Libre) ; Poursuite du projet « ALE à la Nouvelle École » et signature de la convention septembre-décembre 2015.**

**M. Boikete :** Il y a une nouveauté : le dispositif ALE vient en renfort dans les écoles sur le temps de midi. Ça fonctionne très bien dans les écoles fondamentales et au lycée Guy Cudell. Nous voulons tester le dispositif en phase test dans la Nouvelle École qui a été choisie.

*Approuvé / Aangenomen.*

**13 Maison unifamiliale sise 57 rue Botanique ; fixation d'un nouveau loyer ; catégorie « contrat de quartier Verte ».**

*Approuvé / Aangenomen.*

**14 Gemeentelijke Nederlandstalige bibliotheek ; overeenkomst in verband met de verdeling lerarenkaart Klasse.**

**M. Balsat :** J'aimerais que les points écrits en néerlandais soient traduits en français et vice-versa.

**M. le Président :** Le Secrétaire communal me confirme qu'il n'y a pas d'obligation légale de traduire des actes lorsqu'ils ont trait à des questions linguistiques ou communautaires.

**M. Roekens :** Wat ik niet goed begrijp, vroeger werden die lerarenkaarten door het ministerie zelf uitgedeeld, door Klasse. Waarom moeten we daarmee de bibliotheek lastig vallen, waarom doet het ministerie dat niet zelf ?

**Mme Meulemans :** Omdat het over een gemeenteschool gaat, het is een gemeentelijke aangelegenheid, de bibliotheek ook. Ik denk dat het coherent is dat gemeentelijke aangelegenheden door de gemeente behandeld worden.

**M. Roekens :** Ik heb daar geen probleem mee, maar ik vraag me af waarom het vroeger door het ministerie werd gedaan, ik snap het niet goed.

**Mme Meulemans :** Ik denk als het een gemeentelijke aangelegenheid is, het mag gedragen worden door een gemeentelijke instanties. We hebben een coherent beleid. Er is ook een groot partnerschap tussen bibliotheek en school.

*Adopté / Aangenomen.*

**15 Nederlandstalig Onderwijs – Gemeentelijke lagere en kleuterschool – Vastlegging capaciteit – Schooljaar 2015 – 2016.**

**M. Roekens :** Le Gouvernement Flamand impose à chaque pouvoir organisateur de prévoir un nombre d'élève maximum. Combien d'élèves ont été refusés cette année ? Je me permets un rappel de la promesse de prévoir plus de capacité d'accueil pour les élèves néerlandophones.

**Mme Meulemans :** Het juiste cijfer moet nog bepaald worden. Er is ook een serie plaatsen voor vluchtelingen. Het juiste cijfer draait rond de 200. De Administratie heeft aan het beheer de vraag gesteld, voor de aankoop van verschillende panden, wij wachten op de antwoord van de VGC, van het gewest.

Adopté / Aangenomen.

**16 Motion s'opposant au projet de fusion entre les communes et les CPAS.**

**M. Balsat :** Je demande le vote. Je m'oppose à cette fusion, probablement pas pour les mêmes raisons que le MR et la NVA. Plusieurs fois, dans mes interpellations, il régnait une certaine opacité. On m'a souvent fait comprendre que, en tant que simple Conseiller communal, je n'avais pas droit de regard sur les matières qui concernaient le CPAS. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur ce point.

**M. le Président :** Nous sommes une institution démocratique qui a une délégation de pouvoir sur le CPAS, qui est représenté démocratiquement par la population de Saint-Josse. Au moment des comptes et des budgets, il y a une discussion et un débat démocratique sur ce qui se passe et se fait au niveau du CPAS.

**M. Balsat :** On fait le maximum pour éviter que certains partis ou certaines personnes puissent être représentés au CPAS.

**M. Mouhssin :** Nous voterons favorablement mais la DPR PS, CDH Wallonne, le PS et le CDH ont repris une partie du programme MR et l'ont mis dans leur DPR. Le message que vous nous demandez d'envoyer aux socialistes Wallons c'est : reprenez votre raison, arrêtez de déconner. C'est pourquoi nous voterons oui.

Motion adoptée par 20 votes favorables et 2 abstentions.

Ont voté oui : M. Roeken, Mme De Pauw, M. Disli, Mme Dagyarán, MM. Muradyan, Mouhssin, Mme Warnotte, MM. Azzouzi, Jassin, Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj et M. Kir.

Se sont abstenus : MM. Balsat et Clerckx.

**17 Comités de quartiers; subsides exercice 2015; répartition.**

Approuvé / Aangenomen.

**18 Agence immobilière sociale de Saint-Josse asbl; aval / caution-crédit de caisse; prolongation en 2015.**

*Approuvé / Aangenomen.*

**19 Mission locale pour l'Emploi de Saint-Josse; vérification comptable de l'exercice 2014. ; reprise des comptes**

*Approuvé / Aangenomen.*

**20 Convention entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune relative aux chèques-taxis universels sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale; reconduction.**

**M. Mouhssin :** La dernière fois qu'on a voté un point similaire, nous avons demandé un tableau récapitulatif mais nous ne l'avons jamais reçu. J'aimerais que nous ayons un rapport plus clair et circonstancié sur l'utilisation des chèques taxis ces dernières années. Les procédures sont différentes à Schaerbeek et nous voulons comparer avec les autres communes.

**21 Instruction publique; Enseignement obligatoire; année scolaire 2015-2016; dispense des cours de morale et religion; Enseignement pédagogique alternatif (E.P.A.)**

*Approuvé / Aangenomen.*

**22 Ecoles communales francophones – Demande d'harmonisation de la « Fiche d'inscription garderies cantines » et des tarifs demandés ainsi que de la « Fiche de renseignements garderies ».**

*Approuvé / Aangenomen.*

**23 Expulsion du Gesù : relogement des occupants ; interpellation introduite par Mme Veerle Vandenaabeele, Conseillère communale**

**Mme Vandenaabeele:** Un couple avec 2 enfants mineurs sera bientôt expulsé d'un logement appartenant au CPAS. Ceci est regrettable, d'autant plus que cette expulsion est due à la négligence et la non-réactivité de la commune.

Bref aperçu du dossier : A la demande de la Commune, un logement appartenant au CPAS a été mis à disposition de cette famille expulsée du couvent Gésù.

Cette famille occupe donc le logement depuis le mois de décembre 2013. Aucun lien contractuel ne lie le CPAS à la famille, ni à la Commune, or c'est la Commune qui a signé un contrat d'occupation précaire avec la famille. Ce contrat prévoit le paiement d'une indemnité mensuelle d'occupation ainsi que d'une provision pour les charges, payable par la famille à la Commune. Ce contrat « précaire » a pris fin en décembre 2014.

Cependant, la famille ne quitte pas les lieux et il s'avère qu'elle n'a jamais payé d'indemnité.

Le CPAS a envoyé plusieurs courriers à la Commune pour réclamer une indemnité et plusieurs courriers à la famille avec copie pour la Commune l'invitant à quitter les lieux à la fin de la convention. Le CPAS n'a jamais reçu de réaction, ni de la part de la famille, ni de la part de la Commune, à part un seul accusé de réception du bourgmestre qui dit transférer le dossier à l'échevin compétent pour suite. Le CPAS n'a jamais reçu de réaction de la part dudit échevin. Aujourd'hui, le CPAS veut récupérer son bien pour le mettre en location. Il doit en « bon père de famille » et en droit, se préoccuper de valoriser son patrimoine. Cela lui est impossible pour le moment avec cette famille qui occupe les lieux depuis 20 mois, dont 8 sans titre ni droit. C'est une perte directe pour le CPAS et c'est lui qui paye d'ailleurs les charges locatives. Au dernier conseil du CPAS, la décision a été prise d'entamer, forcé et contraint, une procédure en expulsion, étant donné qu'il s'agissait d'une situation temporaire et que le CPAS subit une perte financière importante puisqu'il ne perçoit ni loyer ni indemnité d'occupation depuis 20 mois. Cette situation regrettable aurait pu être évitée si la Commune avait joué un rôle plus proactif dans ce dossier.

- Pourquoi la commune n'a pas réagi aux courriers du CPAS ?
- Pourquoi ne propose-t-elle pas une alternative à cette famille, si le loyer demandé par le CPAS, est trop élevé ( le montant est réglé en fonction de la tutelle de la région bruxelloise) ?
- La commune est l'interlocuteur de cette famille, Qu'avez-vous fait pour lui demander de payer le loyer et de régler les charges locatives ?
- La commune a son propre service logement, pourquoi cette famille - comme d'autres expulsés du Gésu - n'a pas la priorité dans le remplacement ?

Quand on accorde un logement provisoire, il semble normal d'agir pour sortir de cette situation de précarité. Il est anormal de faire porter sur d'autres institutions, les décisions prises à un moment donné par les autorités communales.

Plus globalement, il nous semble qu'il y a un hiatus entre la commune et le CPAS, l'une ne réagissant à rien et l'autre, devant exercer une autorité contraire finalement à sa mission qui est d'aider les gens. Dans ce cas-ci, la commune est pleinement responsable. Et c'est inadmissible dans une commune démocratique qui se dit de gauche.

**M. le Président :** On ne peut pas dire que nous nous soyons croisés les bras, vous auriez pu faire un historique du dossier. Nous avons dû trouver des solutions. Nous avons dégagé 9 logements. On aurait pu laisser la responsabilité à un autre niveau de pouvoir. Nous avons effectué un travail d'accompagnement par rapport au nombre de logements dégagés et du travail social. Nous avons aussi demandé que les bénéficiaires de notre aide fassent des efforts en termes de formation, emploi et paiement des loyers.

**M. Boikete :** Je ne m'étalerai pas sur ce cas particulier qui relève d'une décision du Conseil de l'aide social prise à huis-clos. Par rapport à l'accompagnement mis en place par la Commune, 122 personnes se sont présentées au centre d'accueil qui se trouvait dans la salle Mandela. Sur 122 personnes, 44 personnes ont été accueillies par la Commune dans 9 logements. Ces personnes ont fait l'objet d'un accompagnement en termes locatif, on leur a donné un logement, pour les sortir de la précarité, pour les sortir de situations de mendicité. Il y a également eu un accompagnement administratif de toutes les familles. 4 familles ont connu une stabilisation administrative et de leurs



revenus. Certaines perçoivent des revenus du travail, des pensions, des allocations du CPAS ou des allocations familiales. Il reste 5 familles, dont 3 qui sont dans une situation administrative apaisée mais n'ont pas encore de rentrée régulière en termes de revenus. Ces familles ont encore besoin d'un accompagnement. Deux autres familles sont dans des situations beaucoup plus complexes et on continuera à les aider. Dire qu'il n'y a pas eu de contacts et qu'il n'y a pas de suivi, c'est faux. A la suite des opérations, une décision a été prise par le Conseil de l'Aide Sociale : nous l'examinerons et nous déterminerons quel suivi à donner à cette situation.

**Mme Vandenabeele :** Le CPAS se voit contraint d'entamer une procédure d'expulsion et une famille va se retrouver à la rue.

**M. le Président :** On essaie de sortir les gens de la précarité, mais on n'arrive pas tout le temps à avoir des résultats probants. Nous le faisons pour les 144 personnes. Nous n'avons pas d'obligation de résultat. Nous ne sommes pas l'État Fédéral et il y a des compétences qui ne sont pas les nôtres.

**M. Boikete :** Vous vous focalisez sur le paiement des loyers. Ce n'est pas la philosophie du projet d'accompagnement qui a été mis en place. Celui-ci est avant tout administratif. Nous voulons les aider à leur donner un titre, un séjour, un travail. La situation s'est stabilisée pour certaines familles, c'est là qu'elles ont commencé à rembourser la Commune. La finalité n'est pas de payer les loyers. Peut-être que le CPAS se focalise là dessus.

**M. Balsat :** Pour moi, il y a une obligation. L'engagement pris pour cette famille auprès du CPAS engage la Commune. Les Conseillers communaux devraient avoir une meilleure interaction entre ce qui se passe à la commune et au CPAS.

**M. Roekens :** Il y a un manque de communication entre la Commune et le CPAS.

**M. Mouhssin :** Le fait que la Commune ne réponde pas à des courriers, c'est normal. Si ces gens se sont retrouvés dans la rue, c'est parce que vous les avez expulsés. Quand vous avez écrit à Mme De Block, c'était pour lui demander de les expulser de Belgique. Les courriers envoyés à Mme De Block sont accessibles.

**M. le Président :** Si votre ministre avait pris ses responsabilités au lieu de faire des occupations à titre précaire dans des taudis, on n'aurait pas eu ces problèmes. L'expulsion du Gesù, c'était dans un souci de sécurité pour tous. Maltraiter les gens, la prostitution ça ne vous intéresse pas ?

## **24 Op zoek naar de verdwenen parkeerinkomsten van Sint-Joost / Parkings et horodateurs, A la recherche de l'argent perdu ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid.**

**M. Roekens :** Tijdens de voorstelling van de rekeningen 2014 moest worden vastgesteld dat van de 700.000 euro verwachte parkeergelden er voor het zoveelste jaar op rij slechts een deel, dit jaar 362.000 euro, in de gemeentekas terecht kwam. De twee gemeentelijke openbare parkings (Scailquin en Botanique) brachten 0,0 euro op van de verwachte 1.380.000 euro. Als antwoord op mijn vragen tijdens de gemeenteraad komt men niet verder dan doodoeners als 'En ce qui concerne les parkings et le stationnement, les dossiers sont loin d'être simples. » of « nous réclamons cette somme, c'est pour cela que nous continuons à l'inscrire au budget ». Sinds 2010 haal ik dit punt elke jaar weer aan. In 2010 brachten de parkeermeters slechts 150.000 euro op, en het jaar nadien 365.000 euro. In 2009, toen er nog maar in een gedeelte van de gemeente parkeerautomaten stonden, bedroegen de inkomsten evenwel 375.312 euro. Meer dan in 2014 dus met minder parkeermeters ,begrijpe wie begrijpe kan. Ik onderzoek de verschillende conventies tussen de

gemeente en de privé-firma die de parkeermeters en parking Botanique beheert. Toen Sint-Joost besloot het aantal parkeermeters van 104 naar 269 stuks op te voeren werd een nieuwe conventie getekend die bepaalde dat de firma de investering in nieuwe parkeermeters tot 2015 kon afschrijven (lees afhouden van het te storten bedrag aan de gemeente). Bovendien werd een management fee van 35820 euro vastgelegd. In artikel 9 van de conventie wordt evenwel bepaald dat de firma minstens 300.000 euro moet overmaken per jaar. Een zelfde jaarlijks te betalen minimumbedrag (dit maal 380.216,64 euro, indexeerbaar) is voorzien in de conventie met de gemeente voor de uitbating van parking Botanique. Hier slaagt de firma er echter in om geen euro over te schrijven aan de gemeente. De gemeentelijke administratie heeft volgens verklaringen van de gemeente-ontvanger een persoon in dienst die bevoegd is voor het parkeerdossier en de rekeningen heeft onderzocht. Vragen : Heeft de gemeente enig idee hoeveel de bewuste firma jaarlijks heeft geïnd aan parkeergelden en hoeveel de investering bedroeg voor de nieuwe parkeermeters ? Wat is de taak van het personeelslid van de administratie bevoegd voor parkeren en kan de gemeenteraad kennis nemen van zijn eventuele conclusies ? De conventie betreffende parking Botanique wordt duidelijk niet gerespecteerd. Welke argumenten haalt de privéfirma aan en wat gaat de gemeente ondernemen om inkomsten te genereren?

**M. le Président :** Pour le parking Scalquin, toutes les réponses avaient déjà été apportées le 26 mai dernier. La redevance perçue par la Commune oscille entre 200 et 300 000€ avec une moyenne de 260.000€ entre 2004 et 2010. Avant de chuter en un seuil de zero en 2011 et c'est ce qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Souffrant d'une méconnaissance du parking et comptant sur un retour à la normale promis par les acteurs concessionnaires, l'Administration a maintenu une inscription budgétaires des recettes variant entre 600.000€ et 1.000.000€. Toutes les investigations réalisées par un nouvel agent communal qui a été engagé pour gérer le dossier ont permis de clarifier le potentiel des recettes du parking et surtout de mieux comprendre les causes des résultats décevants. Parmi l'ensemble des arguments avancés dernièrement, il apparaît clairement que le déménagement des occupants de la Tour Astro en 2011 est le principal responsable de la chute brutale des résultats. Les abonnements ont en effet chuté de 50 % en trois mois, entraînant une dissolution de l'écart entre les recette et les coûts fixes, et par conséquent la disparition des redevances versées à la Commune. L'Administration évalue différentes pistes de rénovation du parking. Nous envisageons une nouvelle concession visant la réalisation de travaux mais aussi l'exploitation future du parking. Des courriers ont été envoyés à différents bureaux d'études. Concrètement, il s'agit pour nous de voir dans quelle mesure il est possible de désenclaver le parking Scalquin plus proche que la petite ceinture. Il faudra compter de nombreuses années pour amortir les investissements très lourds qui vont s'annoncer. Il faudra lier la redevance de concession au chiffre d'affaires plutôt qu'au bénéfice comptable. La Commune devrait alors percevoir des recettes minimales, quelles que soient les frais et les dépenses de l'exercice. Dans le meilleur scénario, nous estimons que les recettes Communales pourraient retrouver leur niveau originel d'ici 5 ans. En ce qui concerne les parkings et horodateurs, je vous répondrai lors d'un prochain conseil puisque j'attends des réponses à d'autres questions que j'ai formulées.

**M. Roekens :** Les horodateurs et le parking Botanique sont gérés par la même société privée. Si la convention n'est pas respectée, allez-vous prendre des mesures ?

**M. Balsat :** Toujours par rapport au parking Scalquin, vous aviez dit que vous en diriez davantage au prochain Conseil communal.

**M. Roekens :** J'avais demandé de tenir une commission à ce sujet.

**M. Mouhssin :** Le dossier est extrêmement technique, il porte sur des entreprises, des chiffres d'affaires...

**M. le Président :** Pas de problème avec l'organisation d'une commission.

**25 Sint-Joost met politiezone Brussel Noord en bom geld / La zone de Police Bruxelles Nord réclame une importante somme à la commune ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid.**

**M. Roekens :** Ik vernam dat de politiezone Noord al jaren wacht op een som tussen 1,2 en 1,5 miljoen euro die de gemeente Sint-Joost moest overmaken. Het gaat om geld van de veiligheidscontracten (jaarlijks zo'n 200.000 euro) die het van de federale overheid kreeg en dat jaarlijks had moeten worden doorgestort. Tijdens de vorige legislatuur werd dit geld om onduidelijke redenen nooit overgemaakt. Zowel de gemeenteontvanger als de politiezone bevestigen me dit verhaal. Vragen : hoeveel geld is de gemeente precies verschuldigd aan de politiezone ? Wanneer zal dit worden betaald en met welke kredieten ? Waarom is het geld jarenlang niet overgemaakt ? Hoe heeft dit jaren kunnen aanslepen ?

**M. le Président :** Je me demande pour qui vous travaillez. Vous m'interrogez sur base d'une note interne alors qu'aucune décision n'a été prise au Conseil de police.

**M. Roekens :** Cette information m'a été confirmée par le chef de zone et par le receveur communal.

**M. le Président :** Nous n'arrivons pas à démontrer que cet argent rentrait dans les caisses de la Commune et doit en sortir. Je trouve ça assez particulier pour certains de revenir sur quelque chose quelques années après. Cette question appelle la question d'un financement juste et équitable sur la zone de la police.

En moyenne, en Région Bruxelloise, un habitant paie 293€ pour le financement de sa zone de police. A Schaerbeek, un habitant paie 275€. A Evere, il paie 317€ et à Saint-Josse il paie 439€. On apprend aussi par ailleurs, que, quand on fait des travaux dans des bâtiments à Schaerbeek, on fait reposer cette dépense sur la zone de police. A Saint-Josse, quand on fait des travaux au Biberium, on le fait sur fonds propres. Personne ne pourra se moquer de la Commune de Saint-Josse et de ses habitants. On paiera ce que l'on devra payer. Vous venez défendre quels intérêts ? On réclame des montants de 2001-2002-2003.

**M. Roekens :** C'est l'argent du Fédéral qui est sensé être transféré à la Zone de Police. Ici, c'est un budget de fédéral pour les contrats de sécurité.

**M. le Président :** On vient nous réclamer 10 ans après de démontrer que de l'argent est rentré du Fédéral dans les caisses de la Commune de Saint-Josse, et qu'on doit le reverser aujourd'hui à la zone de police. Pourquoi devoir payer des reliquats du passé pour lesquels on ne peut pas montrer de document ?

**M. Balsat :** Il s'agit d'une démarche citoyenne d'habitants de Saint-Josse. Nous avons appris qu'un reliquat émanant d'un de vos prédécesseur existe. Je trouve que la démarche d'Ecolo est pertinente.

**M. Mouhssin :** Le problème, c'est qu'il y a des rumeurs qui circulent. Lorsqu'on va voir le document et des receveurs, pourquoi les demandes ne seraient pas légitimes ? Je souhaiterais savoir si vous avez envoyé un courrier en tant que Bourgmestre de Saint-Josse disant que la Commune était en désaccord. Doit-on envoyer de tels courriers ?

**M. le Président :** On n'est pas des naïfs, on est occupés à monter une étude sur le financement de la zone de police. Une position sera approuvée au Collège et présentée au Conseil communal. Quand on fait le travail avec le receveur communal sur les années 2001-2004, on ne sait rien sortir, sauf pour ce qui date d'après 2009. Je vois qu'on réclame des montants sur le passé, on met tout à plat.

Permettez moi d'analyser tout ça de plus près. Ce reliquat, doit-on le payer ? Très souvent, nos impressions sont que les budgets et les comptes ressemblent un peu à n'importe quoi. Votre équilibre pour le budget prochain pourrait vous passer sous le nez. Les 3.000.000 de la zone de police, on ne va pas les faire porter à la Commune.

**26     **Studie over prostitutie in Sint-Joost (Pink Square) gaat niet over rozen ? / L'étude au sujet de la prostitution quartier Nord (Pink Square) envoyée sur les roses ?; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid.****

**M. Roekens :** In 2013 bestelde het gemeentebestuur een studie van 94.000 euro over de plaats van de prostitutie in de Noordwijk. Het studiebureau legde in een sfeer van geheimzinnigheid enkele pistes naar voren waaronder de concentratie van alle carrées in een zogenaamde pink square in het huizenblok tussen de Weide-, Rivier-, Planten- en Linnéstraat. In 2014 kreeg het gekozen studiebureau nog eens 36.000 euro om de financiële, juridische en stedenbouwkundige haalbaarheid van de pink square te bestuderen. Sindsdien heerst er volledige radiostilte. Ondertussen blijkt de toestand in de Noordwijk er niet op vooruit te gaan. Er bereiken ons berichten van groeiende overlast, uitbreiding van de drugshandel en gewelddelicten maar ook van ontluikende straatprostitutie. ook zouden vele prostituees de voorwaarden van de toegekende conformiteitsattesten voor hun carrée niet respecteren. Het gaat hier om het niet respecteren van de sluitingsuren en -dagen en er zouden tegen de reglementen in verschillende vrouwen per carrée tewerkgesteld zijn. Op een vastgoedwebsite pronken eigenaars ondertussen met de 1250 euro huur die ze opstrijken voor een verloederde carrée van 36m2.

Zowel de actoren van de sector zelfs als buurtbewoners vragen om actie ; Vragen : -Wat is de stand van zaken van de bestelde studie over prostitutie in de Noordwijk ? Wat is de conclusie van de haalbaarheidsstudie ? - Is er eindelijk structureel overleg voorzien met de buurgemeentes, de buurtbewoners en de prostitutiesector zelf ? - Hoe en door wie verloopt concreet de controle op het respecteren van de voorwaarden van de toegekende conformiteitsattesten voor elke carrée (controle op sluitingsuren- en dagen, controle op beperking tot 1 prostituee per carrée, verbod van overdracht van attest naar andere uitbater etc etc...) - Heeft u als burgemeester in overleg met de politiediensten een zicht op het aantal interventies voor drugs- en gewelddelicten in de wijk ?

**M. Balsat :** Le GIC qualifie d'irresponsable l'attitude de la Commune de Saint-Josse. Les heures de fermeture correspondent aux heures où la majorité des prostituées africaines officie, c'est une discrimination. Espace P s'occupe de 50 prostituées Tenodoises tous les mois. J'ai entendu votre intervention énergique lors de la rentrée des classes. Vous avez tenu des propos scandaleux à l'encontre de ces dames. « Considérez que ces carrés étaient le nid du trafic de stupéfiants et le nid du trafic d'armes ». Quelles sont les résolutions que vous voulez ?

**M. le Président :** L'objectif de la majorité est de redéfinir la place de la prostitution dans ce quartier en nous basant sur le modèle anversois. Il faudra un accueil sur le plan sanitaire et policier. Le modèle de gestion de la prostitution que nous souhaitons doit s'intégrer dans le quartier et ne doit pas poser de problème. En raison de l'état inachevé de l'étude prospective du Quartier Nord, nous avons introduit une demande de travaux d'études complémentaires concernant les aspects juridiques, urbanistiques et administratifs, dont les résultats seront rendus publics. Le bureau d'études a rencontré l'ensemble des acteurs touchés par la problématique. J'ai moi-même rencontré à de nombreuses reprises des habitants, des représentants d'association, dames qui travaillent dans les quartiers. Une réunion a également été organisée à la salle Mandela avec l'ensemble des habitants qui étaient invités. A l'occasion de cette réunion, nous en avons profité pour rappeler les grands projets phares pour la rénovation urbaine du Quartier Nord. Nous avons rappelé les investissements sur la rénovation de la place Rogier, les futures esplanades Saint Lazare avec le Fédéral, la rénovation des deux grandes tours de logements sociaux dans le quartier, ou encore la création d'un

commissariat à l'angle de la rue de la Prairie, rue du Brabant. Certains se plaisent à critiquer, d'autres travaillent à améliorer la situation en faveur des habitants. Le contrôle des carrés est actuellement réalisé par la police avec la Commune. Ce travail de contrôle de la police est devenu laborieux. Il est impossible pour la police de contrôler 24h/24. L'ancienne réglementation est obsolète. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à nos services de travailler à une refonte des règlements communaux en imposant des heures d'ouvertures et un jour de fermeture. Ce sera fermé le dimanche, et ce sera ouvert le reste du temps de 7h à 23h. Cette mesure permettra à celles et ceux qui le veulent de continuer à travailler 96h d'ouverture. Le règlement qui permet de délivrer un certificat de conformité a été approuvé à ce Conseil en 2011, qu'il a été mis en œuvre par notre majorité à partir de la mi-2013. Deux ans après, on évalue. En ce qui concerne les questions sur les statistiques policières, 28 opérations de police ont permis d'identifier différents types de problèmes présentés dans la presse : trafic de stupéfiants, vente d'armes, traite humaine. Quand on passe dans un carré trois jours différents, qu'on ne trouve jamais la personne qui dispose du certificat de conformité, qu'on trouve par ailleurs quatre autres personnes, on lit dans les rapports de police qu'il s'agit de la traite humaine. Dans ces cas-là, il revient à l'autorité de ne pas attendre. Pour réaliser notre projet, il faudra des moyens. A Anvers, le problème a été endigué au bout de 10-15 ans. Sur la question de la concertation. J'ai très régulièrement averti le Collège de la situation de terrain. On n'a pas les mêmes points de vue sur la question. Certains considèrent que ça fonctionne bien, nous considérons que c'est un échec total. Je peux comprendre que des élus dans un Conseil puissent décider des heures de fermeture et d'ouverture. Pour nous, l'essentiel, ce sont les carrés. Du côté de Schaerbeek, ce sont des bars. Du côté de Bruxelles, c'est la prostitution de rue. J'ai grandi dans ces quartiers, à aucun moment nous n'avions de problèmes avec les prostituées, elles le faisaient avec pudeur. Ces changements dans la manière de voir le quartier, nous l'avons vécu. Laissez-nous le temps de travailler avec les services de police et de la Commune. Concernant Espace P, je n'ai aucune problème à avoir des contacts avec tout le monde et je le fais régulièrement. Quand je rencontre Espace P, ils me parlent de traite humaine, quand ils sont à l'extérieur, ils n'en parlent plus.

**M. Roekens :** Pourquoi n'a-t-on pas attendu les conclusions de l'étude pour proposer ces heures de fermeture ?

**M. le Président :** L'année passée, nous avons procédé à l'arrestation avec le Parquet d'une série de personnes qui pratiquent la traite humaine. J'ai demandé qu'on travaille sur tout en même temps : arme, stupéfiants, traite humaine. Il fallait prendre des mesures, on en prendra encore, on les évaluera et on les adaptera et s'il le faut, on reprendra de nouvelles mesures. A aucun moment je n'ai voulu interdire la prostitution, mais mon métier, ce n'est pas de la laisser proliférer. Je préfère que l'on démantèle les réseaux de traite humaine. J'ai parlé avec toute une série de dames qui travaillent là bas, qui sont seules, avec leurs certificats de conformité. Je n'ai jamais fait de lien direct entre la présence de la traite humaine et la prostitution, mais il y a tout de même ces trois problèmes dans ces quartiers. Quand on s'est engagés dans cette Commune, j'ai voulu essayer de résoudre les problèmes.

**M. Roekens :** Le risque de votre mesure est que les prostituées des carrés pourraient être forcées par les proxénètes à travailler en rue, dans des maisons closes, plus difficile à contrôler. L'illégalité totale de la prostitution pourrait la rendre beaucoup moins contrôlable. Comment appliquer les heures de fermeture ?

**M. le Président :** Vous aurez des éléments d'appréciation.

**M. Balsat :** M. Clerfayt est exactement dans votre logique. En cas du non-respect du règlement, on ferme. Pourtant, ce ne sont pas les prostituées qui posent un danger.

**M. Mouhssin :** Votre décision n'est pas anti-démocratique. Par contre, en termes de concertation, il y a un problème. Par rapport à la fermeture des cafés, il n'y avait pas d'accord entre Saint-Josse et Schaerbeek. Concernant la prostitution, un règlement a été déposé ici. On nous a demandé de le voter tel quel en nous disant qu'il y avait une concertation et qu'il fallait un règlement au niveau de la zone de police. La moindre des politesse aurait été de vous concerter avec votre collègue. Ensuite, lorsque des carrés ne sont pas en conformité, quelle sanction est prise ? Nous souhaiterions avoir un rapport complet sur l'application de ce règlement sur deux ans. Nous voudrions voir ce qu'on a voulu faire et ce qui n'a pas fonctionné.

**M. le Président :** Sur le règlement d'urbanisme, chaque commune est libre de prendre son règlement. Nous avons été directement impactés par le régime sur les cafés. Pour l'essentiel nous avons des carrés, pour l'essentiel ils ont des bars. La rue d'Aarschot c'est un autre monde, une autre manière de fonctionner. Il y a une présence aujourd'hui d'activités illicites insupportables.

**M. Mouhssin :** Vous êtes en train de mettre en œuvre un projet alors que vous avez commandité une étude. Le fait de refuser de nous communiquer les études et dire que vous nous communiquerez les informations lors d'une rencontre avec les citoyens n'est pas normal. Nous avons droit à avoir accès à toutes les informations.

**M. le Président :** Je m'engage à ce que tous les documents soient disponibles.

## **27 Zone 30 devant les écoles à Saint-Josse ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Mouhssin :** Seulement 5 % des enfants accidentés sur le chemin de l'école le sont en zone 30. L'an dernier, une campagne de sensibilisation « Respect des zones 30 ? Un jeu d'enfant ! » fut organisée par la Région bruxelloise l'IBSR et les communes dont Saint-Josse.) Josse Sur la façade de certaines de nos écoles, des bannières sont encore accrochées, sans doute pour mettre en évidence le déficit de zone 30 aux abords de nos écoles et autres lieux fréquentés par des enfants. Pourtant dans un souci de sécurisation des écoliers, la réglementation fédérale a imposé la zone 30 aux abords des écoles en 2005. Pourriez-vous me faire savoir combien d'établissements scolaires ne sont pas protégés par des zones 30 ? Pourriez-vous me faire savoir combien de crèches ne sont pas protégés par des zones 30 ? Pourriez-vous me dire ce qui est mis en place pour rendre ces lieux perceptibles par les conducteurs de véhicules motorisés (signalisation réglementaire, marquage au sol, typologie d'aménagements et/ou de mobilier urbain utilisés) ?

**M. le Président :** Devant les écoles, rue de la Limite, il y a un plateau où il n'y a pas de zone 30, rue Josaphat il y a un plateau avec une zone 30, c'est la même chose rue de l'Abondance, rue Potagère il y a une zone 30, rue Braemt il y a un plateau plus la zone 30, rue de Liedekerke idem, chaussée de Haecht il y a un plateau, au Quartier Nord il y a une zone 30, rue Saint-François aussi, rue de la Poste et rue des Secours, il y a quelque chose de prévu qui n'est pas encore déterminé. Le Quartier Nord a été marqué en 2012 en tant que zone 30. Là où il n'y a pas de dispositif pour le moment, c'est rue de la Pacification, rue Traversière, rue Potagère avec un casse-vitesse à placer, et il y a aussi au 189 chaussée de Louvain une volonté de décélérer la vitesse. L'intéressé qui s'occupe des dossiers est actuellement absent pour cause de maladie et va faire l'objet d'un remplacement.

**M. Mouhssin :** Selon la réglementation, il y a l'obligation fédérale d'installer une signalisation devant les écoles qui limite la vitesse à 30 km/h. Sur les 7 écoles primaires se trouvant sur les voiries communales, il y en a 4 qui ne sont pas en zone 30. Les autres aménagements ne sont pas une obligation légale mais c'est un plus.

**28 Abattage rituel, décision du conseil d'état ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Mouhssin :** Un avis du Conseil d'État sur un projet d'arrêté de la secrétaire d'État bruxelloise au Bien-être animal Bianca Debaets juge les structures temporaires à Bruxelles prévu pour l'Aid El Kébir 2015, non-conforme. Disposez-vous des précisions concernant cette décision? Pourriez-vous nous faire savoir si des mesures pour les mettre en conformité est prévue ? Avez-vous eu des contacts avec la Ville de Bruxelles pour vous assurer que les citoyens Tenodois pourront effectivement effectuer le sacrifice de leur animal dans le dit abattoir ? Avez-vous eu des contacts avec la secrétaire d'état, son cabinet ou son administration depuis la décision du conseil d'état ?

**M. le Président :** La Ville de Bruxelles nous a contacté la semaine passée signalant que l'Union des Mosquées de la Ville de Bruxelles avait décidé de boycotter en raison de la façon dont le dossier avait été traité en Belgique. Suite à cela, la Ville a décidé de ne pas organiser de site d'abattage. Une convention va alors être signée avec la Commune d'Anderlecht. Nous n'avons pas pris de contact avec le Secrétaire d'état à ce stade-ci.

**M. Mouhssin :** Le règlement européen de 2009 qui devait être mis en application en 2013 prévoit deux choses : la formation des sacrificateurs, or la Secrétaire d'état s'y est pris trop tard. Deuxièmement, c'est un système d'immobilisation mécanique de l'animal au moment de l'abattage. Il est évident que les abattoirs choisis ne disposent pas de ce matériel. Nous avons fait la proposition à votre prédécesseur en 2007 d'acquérir des abattoirs mobiles. Ce n'est pas possible pour septembre 2015, mais pour 2016 ? J'invite le Collège à prendre contact avec les différentes associations et avec la Région, et plus particulièrement avec le Ministre-Président qui a la compétence du Culte. Il faut aussi dire très clairement qu'on est contre l'abattage rituel sans étourdissement.

**M. le Président :** Nous sommes d'accord avec l'indispensable nécessité de concilier l'abattage rituel et le bien-être animal. Une concertation entre la Région et la Communauté musulmane a été absente. Ladite Communauté a accepté de ne plus faire de sacrifice dans les lieux d'habitation. Elle a aussi joué le jeu de former des sacrificateurs. Cette fois-ci, elle s'est sentie incomprise. On a ainsi assisté à des appels au boycott. Même si il y a un appel au boycott, des gens de confession musulmane nous demandent si les rituels se passeront encore. Au niveau de la Commune, nous maintenons le dialogue avec la Communauté musulmane. Nous suivons ce dossier de près.

**M. Mouhssin :** Quand vous parlez de boycott, il ne s'agit que d'un boycott d'achat de moutons en Belgique. C'est une invitation à faire un sacrifice mais dans un autre pays, comme en Syrie ou en Palestine. Les moutons seront sacrifiés, mais sans contrôle des pouvoirs publics belges. Aujourd'hui, des avis du Conseil d'État réaffirment qu'il est légitime de pouvoir abattre dans le cadre de ce rituel sans assommer la bête. Je voudrais vraiment qu'assez rapidement, vous nous dites au-delà de 2015, ce qui sera fait en 2016.

**29 Aération de la section céramique de l'académie de Saint-Josse ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Mouhssin :** De nombreuses techniques sont enseignées, parmi lesquelles la céramique. Afin d'offrir un espace sain, un système d'aération est installé dans l'atelier de céramique. Pourtant, il semblerait que celui-ci est défaillant, faute d'entretien.

Questions : Pourriez-vous me confirmer que le système d'aération et de filtration d'air fonctionne ? Pourriez-vous me confirmer que les entretiens ont été effectués ?

**M. Jassin :** Je n'ai pas d'éléments à vous fournir aujourd'hui. Il y a eu un bug au niveau de l'Administration. Ils ont cru que c'était pour la fin du mois. Soit on vous répond à la fin du mois ; soit on vous écrit ?

**M. Mouhssin :** J'aimerais faire une visite de l'atelier mais je postpose ma question au prochain Conseil.

### **30 Plainte à la tutelle ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Mouhssin :** Le groupe Ecolo-groen a formulé deux plaintes auprès de la tutelle concernant le refus de la commune de nous communiquer l'Étude prospective concernant le quartier Nord et le non-respect de la parité dans le conseil consultatif des sports. L'administration des pouvoirs locaux a pris contact avec la commune en avril, mai et juillet afin d'avoir des explications. À la mi-août, j'ai pris contact avec l'administration régionale qui m'a fait savoir qu'il n'avait reçu aucune réponse à leurs courriers. Je ne souhaite pas ici aborder la question de fond, mais savoir s'il est normal et d'usage de ne pas répondre aux courriers des administrations régionales ? Avez-vous répondu à ces courriers depuis ? Pourriez-vous nous communiquer les réponses ?

**M. le Président :** Nous avons bien réceptionné vos plaintes auprès de la tutelle et y avons donné des réponses. Nous y avons répondu le 25 août. L'autorité compétente avait décidé de réaliser des actes complémentaires afin d'obtenir un document finalisé dans l'ensemble de ses aspects juridiques, urbanistiques et administratifs. Dès lors, dès l'obtention de la version finalisée dudit rapport, je ne manquerai pas d'en transmettre une copie au conseiller Mouhssin et à l'ensemble du Conseil communal. En date du 11 mars 2013, un conseil consultatif des sports a été créé. Cet organe permettait de mieux pouvoir rencontrer les attentes des différents acteurs sportifs de la Commune. Cependant, suite à votre courrier afin de régulariser le conseil consultatif des sports, le service a pris contact par courrier avec l'ensemble de ces acteurs sportifs en leur rappelant que selon l'article 120bis de la Nouvelle Loi Communale, seulement 2/3 des membres peuvent être du même sexe. La Commune a insisté auprès de ses acteurs sportifs sur la nécessité et l'importance de proposer des personnes féminines. A ce jour, deux clubs ont proposé des membres masculins en raison de l'absence de femmes dans leurs clubs. Un rapport sera rendu au cours du mois de septembre sur ce dossier. Nous ne manquerons pas de tenir au courant les membres de ce Conseil.

**M. Mouhssin :** Sur votre vitesse de réponse, vous avez mis 4 mois pour répondre ça. Ce n'est pas normal. Il a fallu que je recontacte la tutelle pour que vous répondiez.

### **31 Fête nationale du 21 juillet, quand commémoration rime avec humiliation... ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat :** Pour la deuxième année consécutive, notre BGM décidément pas national du tout, s'est abstenu d'honorer de sa présence la cérémonie protocolaire du 21 juillet laissant à son faisant fonction le soin de prendre en charge l'organisation de l'évènement. Si l'absence du premier nommé n'est hélas plus une surprise pour personne et est définitivement rentrée dans les us et coutumes force est de constater que les absences du second n'ont fait qu'accentuer le sentiment d'amateurisme voire de je m'en foutisme dans le chef des responsables politiques de notre commune. Une cérémonie qui ressemblait à s'y méprendre à un vaudeville des plus médiocres tant les gaffes organisationnelles se sont accumulées les unes après les autres. Voyez plutôt. Un horaire non respecté qui démarre 15 minutes à l'avance empêchant plusieurs élus à prendre part au cortège et au recueillement devant le monument aux morts. La gerbe de fleurs oubliée avenue de



l'astronomie et apportée en catastrophe par une valeureuse employée communale exténuée après son sprint salvateur et enfin, l'omission par le premier échevin, orateur patenté pour le discours de clôture de la cérémonie, de l'appel à l'hymne national, sauvé in extremis par son collègue du collège qui préserva notre entité du ridicule suprême, le tout sous les yeux médusés du public et notamment des anciens combattants.... Monsieur le Bourgmestre, pouvez vous nous dire si vous comptez ignorer, le restant de cette législature, notre fête nationale et toutes les valeurs démocratiques qu'elle représente dans le respect de ceux qui ont donné leur sang pour notre pays, qui est, je vous le rappelle, aussi le vôtre ?

**M. le Président :** Le Collège a porté une attention particulière aux commémorations. Cette année, Mme Meulemans était présente lors de cette cérémonie. M. Azzouzi a assisté à toutes les cérémonies officielles de Saint-Josse-ten-Noode. Nous sommes occupés à préparer les commémorations qui vont se dérouler au mois de novembre.

### **32 Rentrée Scolaire... Quand l'école Néerlandophone rue de la Limite et le Lycée Guy Cudell doivent se passer de directeurs ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat :** Une nouvelle année académique vient de débiter pour nos écoles à qui nous souhaitons pleine réussite. Hélas, deux d'entre elles sont déjà confrontées à un même problème majeur, l'absence d'un directeur.... Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces deux écoles se trouvent sans direction ? Dans quel délai raisonnable est-il prévu de pourvoir aux postes vacants ? Qui assume l'intérim dans la gestion de ces établissements ?

**Mme Meulemans :** Une procédure est en cours pour engager un nouveau directeur ou une nouvelle directrice. Nous sommes occupés à élaborer la procédure qui devrait être terminée au prochain Conseil communal. L'appel à candidature sera lancé après le prochain Conseil communal. La nouvelle direction sera établie avant janvier 2016. L'intérim est assuré par une coordinatrice.

**M. Boikete :** Pour le moment, pour le lycée Guy Cudell, il n'y a pas de direction désignée ni de procédure de lancée. Lors du dernier Conseil communal, nous avons décidé de ne pas reconduire le stage de la directrice faisant fonction après sa 2ème année. Ce membre du personnel a la possibilité d'aller en recours contre cette décision de non-reconduction. Un recours est actuellement pendant devant la commission des recours, et on attend ses conclusions avant de continuer. Par rapport à l'organisation de l'établissement, elle est coordonnée par des représentants du PO, de l'administration, de la cinquième direction, qui coordonne le staff d'encadrement du lycée et qui assure la continuité de l'établissement. Ça s'est fait lors des six dernières semaines de l'année précédente, et c'est la même équipe qui assure le suivi, les choses se passent correctement. Sur ce que vous appelez des exclusions, ce ne sont pas des exclusions mais des décisions de non-réinscriptions. Ces décisions sont prises non pas par la direction mais par le Conseil de classe, composé de membres du corps enseignant, du PO, de la direction et du centre PMS. Toutes les décisions de non-réinscription ont été prises à l'unanimité. Je peux comprendre que vous ne soyez pas d'accord avec ces décisions mais je fais confiance aux enseignants. Pour vous donner quelques chiffres, vous parliez de 33 décisions de non-réinscription, l'année d'avant c'était 29 et encore avant elles étaient au nombre de 33.

**M. Balsat :** Pour moi, des exclusions et des décisions de non-réinscription, ça revient exactement à la même chose.

**M. Boikete :** L'accompagnement ne se fait que lorsqu'il y a exclusion en cours d'année. Les non-réinscriptions se font en fin d'année.

### **33 Question orale de M. Medhouné : Visite du Ministre-Président Flamand, Geert Bourgeois.**

**M. Medhouné :** Mme Meulemans, pourquoi le choix de cette école ? En quoi est-elle exemplaire ? Du côté néerlandophone, ce projet « Rede School Sint Joost », a un véritable cachet. Expliquez-nous l'ambition qui est derrière. Nous connaissons tous la collaboration avec des associations, notamment Toekomst Ateliers de l'avenir. A-t-on un retour autre que la sur-attention médiatique ?

**Mme Meulemans :** C'était une surprise. Si je peux avoir un journaliste chevronné comme celui-là... C'est la première fois qu'un Ministre-Président de la Communauté Flamande vient visiter une école en Région Bruxelloise. Quant à la motivation, ce n'est pas facile de parler au nom du Ministre-Président. Son message est le suivant : pourquoi à Bruxelles, la Flandre n'investit pas qu'en Flandre mais aussi à Bruxelles. Pourquoi à Saint-Josse ? Il dit que cette école Tenodoise est un exemple, article de presse à l'appui. Il y a une mixité qui fonctionne bien entre les familles populaires et les classes moyennes.

### **34 Question orale de M. Th. Balsat : Hydrobru**

**M. Balsat :** Hydrobru souhaite relever de manière conséquente ses prix avant 2016. La proposition sera soumise à son Conseil d'administration puis à la ministre Bruxelloise de l'environnement, avant d'être éventuellement entérinée par le Gouvernement Bruxellois. Le Ministre-Président, à travers un communiqué qui a entre-temps été contredit, a indiqué qu'il n'était pas favorable à cette augmentation. Le Gouvernement Régional attendra la décision du CA d'Hydrobru et l'avis du Conseil de l'eau avant de se prononcer. Plus de 45.000.000 de recettes supplémentaires sont espérées. La redevance annuelle forfaitaire imposée à chaque ménage bruxellois quelle que soit sa composition passerait de 23€80 à 50€, montant qui serait, par ailleurs, indexé. Cette mesure, qui toucherait 620.000 ménages, rapporterait 16.600.000€ par an. Cette redevance frappe tous les ménages, y compris ceux dans une situation précaire. Hydrobru envisage de supprimer la tranche dite sociale, qui ne porte pas sur une catégorie de ménage mais sur une tranche de consommation. Objectif : récolter annuellement 25.600.000€ supplémentaires dont 9.200.000€ à charge des ménages et 16.400.000€ à charge des usagers non résidentiels. Si cette décision venait à être entérinée, serait une charge supplémentaire pour les ménages Tenodois et pour les infrastructures communales. Quelle est votre attitude vis à vis de cette augmentation tarifée importante qui n'est pour l'instant qu'envisagée ? Nous demandons que le Conseil communal mandate son représentant au sein d'Hydrobru pour s'opposer à ça.

**M. le Président :** Nous ne voyons pas d'un bon œil l'augmentation du prix de l'eau. Permettez que chaque formation politique puisse avoir une discussion en son sein.

**M. Mouhssin :** Vous aviez pris dans le passé l'engagement de nous communiquer les réponses aux interpellations.

**35 Avenant au contrat 2013-2014 visant à promouvoir le développement économique local et régional ; adoption. (Complémentaire)**

**M. Clerckx :** Je vois avec plaisir que, dans le texte, la Commune s'engage à soumettre à un comité de suivi la création de toute nouvelle taxe ou l'augmentation des taxes existantes pouvant avoir un impact sur le développement économique et social. Je rappelle que vous avez augmenté de 30 % la taxe sur les bureaux et hôtels, est-ce que cette augmentation a été soumise à ce comité ?

**M. le Président :** A chaque fois que nous avons pris la décision d'augmenter les taxes, nous avons dû nous expliquer auprès du cabinet en présence de l'Administration. Il appartient à la Région de trancher et nous espérons que la Région apprécie le travail d'augmentation des recettes.

**M. Mouhssin :** J'avais déjà « tiqué » à l'époque lorsque vous aviez augmenté ces taxes. Si vous demandez clairement à la Région Bruxelloise sur ce point là sous la forme où elle est écrite, ils doivent nous donner une réponse. J'ai l'impression que tout se fait de manière orale et donc vous n'avez aucun élément écrit. Si j'avais pu revoter concernant le fait de mettre le point à l'ordre du jour, j'aurais pu voter différemment. La Commune ne peut pas faire ce genre de choses.

*Adopté / Aangenomen.*

*Fin de la séance à 22h17.*